

**Contrat d'engagement en Psychopratique, Hypnosophie et Questiosophie.**

**Tarif Adulte en cabinet : 140€ pour des sessions entre 10 min et 50 min / Tarif Adulte en ligne : 80€ pour des sessions entre 10 min et 50 min**

- 1- Le présent contrat engage le Praticien, Christophe Pank et le Partenaire ( Le Patient), à un travail commun avec **des objectifs de moyens, non de résultats.**
- 2- La Psychopratique mis en place entre les deux parties se constitue comme suit :
  - **Le Praticien fait 50% du Travail d'accompagnement**, au travers de questionnements, de recadrages, d'orientations et d'exploitation des transes proposées par le Partenaire.
  - **Le Partenaire fait 50% du Travail d'accompagnement**, au travers de ses réponses, de ses retours physiques, émotionnels et psychiques, d'aller dans la direction proposée par les transes mises en place. Le rythme sera primordial et une réponse rapide à TOUTES les questions sera un élément capital du processus.
  - Si le Partenaire ne suit pas ses 50%, la session s'arrêtera et **la séance sera due.**
- 3- Une Psychopratique se décompose de la façon suivante :
  - **Prise de conscience** des maux.
  - **Mouvements** des processus
  - **Rééducation** de l'être dans sa psyché
  - **Intégration** du Changement pour **Autonomiser**
- 4- La Psychopratique peut s'étendre à la **convenance du partenaire**, sur une fréquence **laissée à la liberté** de ce dernier. Il est proposé d'appliquer les différentes actions proposées en séance. Le **Partenaire peut cesser de suivre cette psychopratique quand il le juge bon**, sans en avvertir le praticien. **Ce modèle d'accompagnement n'est pas une thérapie brève.**
- 5- Après quelques **sessions (1 à 3) le praticien peut décider d'arrêter la psychopratique**, s'il estime que **sa méthode n'est pas adaptée à la demande** du Partenaire. Ce dernier peut le faire quand il le souhaite.  
Si le praticien ne tient pas ses engagements dans le cas de retard de plus de 10 min ou d'absence, le présent contrat prend fin.  
Il est problématique pour les stratégies et l'alliance d'accompagnement que le praticien n'ait pas pu tenir sa posture et son cadre.
- 6- Toute **session annulée** moins de 24 heures avant, **rompt le présent contrat** et je vous invite à **trouver un autre praticien.**
- 7- Les sessions durent entre 10-50 min. **Tout retard de plus de 10 minutes** entraîne une séance sur le thème : "Le retard." / Si le partenaire a plus de **2 retards**, la Psychopratique prend fin. Tout retard de plus de 15 minutes annule la session
- 8- La Psychopratique **ne se substitue aux médicaments**, aux rendez-vous avec des médecins et Spécialistes Médicaux. Vous devez continuer vos suivis.
- 9- Le praticien **n'a aucune 'vérité' ou 'dogme' à proposer**, il n'est pas là pour conseiller ou enseigner, son objectif est de vous permettre d'ouvrir la compréhension du chemin spécifique de chacun de ses Partenaires
- 10- Le praticien **n'a aucun pouvoir** et ne peut accompagner le partenaire que **là où il est prêt à aller**. Si le partenaire attend un **'miracle'**, il est invité à **trouver un autre praticien.**
- 11- Tout partenaire atteint de trouble psychiatrique doit le signaler au praticien, avvertir son médecin traitant de cet accompagnement et donner les coordonnées de ce dernier. Le praticien se réserve le droit de ne pas accompagner le partenaire suite à l'échange avec le médecin.
- 12- Avant chaque reprise de rendez vous, le partenaire doit se demander :
  - S'il **sent une avancée, une évolution ou un progrès** sur sa problématique. Dans le cas contraire, voir pourquoi il veut continuer alors qu'il n'y a pas de retours positifs
  - S'il veut continuer sa Psychopratique sous cette forme là. Dans le cas contraire, aller voir un professionnel qui répondra mieux à ses attentes
  - S'il veut continuer avec ce praticien là. Dans le cas contraire, ne pas reprendre de rendez vous
- 13- **Des tâches et actions concrètes** devront émerger ou seront proposées pour poursuivre le travail en session. Le partenaire devra **quotidiennement travailler** ses 'prescriptions de tâche'. Le but est de remettre dans le concret, le quotidien ce qui a été travaillé en session. Ces exercices sont **obligatoires.**
- 14- Toutes les sessions sont enregistrées.
- 15- Il ne peut y avoir aucun contact autre que pendant les sessions. Je ne réponds à aucun sms, appel ou mail. Pour reprendre rendez-vous, envoyez un mail.
- 16- Pour les sessions en ligne :
  - Je propose via Meet/Jitsi ...
  - Vous devez être pleinement disponible pendant la session, trouvez vous un endroit isolé, à la moindre interruption, la session s'arrête et est due
  - Vérifiez bien l'image et le son avant la session,
  - Je vous invite à la réunion Skype quelques minutes avant la session (en général 5min avant),
  - Tous les articles précédents sont valables,
  - Paiement à l'avance par RIB
- 17- Ce document doit être signé et remis (ou maillez) en début de session lors de la première séance.

Nom du Partenaire \_\_\_\_\_ Fait à \_\_\_\_\_  
Signature :